Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le 23/04/2026
ID : 037-213701709-20260409-CM_30_2026-BF

NEUVY-LE-ROI
4 rue de l'Hôtel de Ville
37370 Neuvy-le-Roi
accueil@neuvy-le-roi.fr
02.47.29.71.71

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 9 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Flavien THÉLISSON, Maire.

Étaient présents (x14) : Flavien THÉLISSON, Agnès PRUNET, Frédéric DEFEMME, Pauline LANDAIS, Geoffrey BEDU, Patricia VINCENT, Nina JAMES-PARANTHOINE, Jean-Luc MORGE, Agathe DUMONT, Pierre COCHET, Guillaume PIOCHON, Béatrice BOURASSIN, Augustin FOUREAU, Sylvie GALLAND-CORMERY

Absent Excusé (x1) : Nicolas GROSSI

Pouvoirs (x1) : Nicolas GROSSI à Agnès PRUNET

Secrétaire de séance : Nina PARANTHOINE

CM_30-2026 – VOTE DU BUDGET PRIMTIF 2026 : BUDGET COMMUNAL N°63000

La commune de Neuvy-le-Roi, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, se doit de voter son budget primitif pour l'année 2026. Ce budget, élaboré selon la nomenclature M57, se compose de deux sections principales : le fonctionnement et l'investissement.

Pour l'année 2026, le budget de fonctionnement est équilibré à 1 215 293 €. Ce montant inclut l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au bon fonctionnement des services publics de la commune. Le budget d'investissement, quant à lui, est équilibré à 449 694 €. Ce budget permet de financer les projets d'investissement nécessaires au développement et à l'amélioration des infrastructures communales.

Le budget primitif 2026 de Neuvy-le-Roi intègre également la neutralisation des amortissements et la fongibilité des crédits, conformément aux principes de gestion budgétaire en vigueur. Ces dispositions permettent une meilleure flexibilité dans la gestion des ressources financières de la commune et assurent une utilisation optimale des fonds publics.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'élaboration et au vote du budget des communes ;

Vu le décret n° 2022-1234 du 15 octobre 2022 relatif à la nomenclature budgétaire M57 ;

Vu la délibération CM_25-2026 en date du 9 avril 2026 approuvant les affectations des résultats 2025 pour le budget 63000,

Considérant que le budget primitif 2026 de la commune de Neuvy-le-Roi doit être voté conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

Considérant que le budget de fonctionnement est équilibré à 1 215 293 € et que le budget d'investissement est équilibré à 449 694 € ;

Considérant la nécessité de neutraliser les amortissements et de garantir la fongibilité des crédits pour une gestion optimale des ressources financières de la commune ;

Considérant que le budget primitif 2026 a été élaboré selon la nomenclature M57, garantissant ainsi une transparence et une rigueur dans la gestion budgétaire de la commune,

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le 23/04/2026
ID : 037-213701709-20260409-CM_30_2026-BF

NEUVY-LE-ROI
Place de l'Hôtel de Ville
accueil@neuvy-le-roi.fr
02.47.29.71.71

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Neuvy-le-Roi, réuni en séance publique le 9 avril 2026 décide à l'unanimité des membres présents et représentés (15 voix « pour ») :

- **D'approuver le budget primitif 2026 de la commune de Neuvy-le-Roi, équilibré tel que suit :**

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			II A
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	200 277,63	385 354,00
=		=	=
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	11 123,96	64 340,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 238 292,41	(si solde positif) 0,00
=		=	=
	Total de la section d'investissement (2)	449 694,00	449 694,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votée au titre du présent budget	1 129 205,72	1 215 293,00
=		=	=
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 86 087,28	(si excédent) 0,00
=		=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 215 293,00	1 215 293,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 664 987,00	1 664 987,00

- **De neutraliser les amortissements**
- **De garantir la fongibilité des crédits à hauteur de 7% pour l'année 2026.**
- **De voter le budget par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement, conformément à la nomenclature M57.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce projet.**

Date de convocation : 24/03/2026

Membres en exercice : 15
Membres présents : 14
Membres absents :1
Membres représentés :1
Nombre de votes exprimés : 15

Votes POUR : 15 - Vote CONTRE : 0
0 abstention

Délibération certifiée exécutoire

Affichée ou notifiée le 22/04/2026

Pour copie conforme,
La Secrétaire de Séance,

Nina PARANTHOINE

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE DE NEUVY-LE-ROI (Indre-et-Loire)

Flavien THELISSON